



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avis de tempête sur les finances !

Jusqu'à fin 2008, la situation financière des collectivités territoriales pouvait être considérée comme bonne :

- faible taux d'endettement (9 %),
- investissements continus (70 % de l'investissement public),
- embauches annuelles de l'ordre de 3 % malgré un désengagement constant de l'Etat central.

À partir de 2009, tous les indicateurs convergent pour démontrer que cette période est révolue : Révision Générale des Politiques Publiques, crise financière, réduction imposée des dépenses publiques par les tenants de la pensée unique du tout marché, cadeaux phénoménaux aux entreprises sans aucune contrepartie (*plusieurs centaines de milliards dans l'immédiat !*).

Toutes ces décisions politiques conduisent à la réduction drastique de la dépense publique ; **cela se traduit par moins d'investissements, une réduction du nombre de fonctionnaires, une baisse du pouvoir d'achat du point d'indice et des conditions de travail dégradées pour les agents territoriaux, un renforcement des inégalités fiscales entre contribuables et entre territoires et une diminution du service public rendu aux citoyens.**

Ainsi, pour favoriser l'accumulation des richesses à un bout et provoquer le développement de la pauvreté à l'autre bout, les libéraux veulent remettre en cause notre modèle social issu du programme du Conseil National de la Résistance : *la retraite par répartition, l'éducation nationale, l'accès égalitaire à tout service public de santé, aux services publics territoriaux.*

En s'attaquant aux prélèvements obligatoires, ils font l'impasse totale sur les contreparties de ces prélèvements : les dépenses publiques et sociales utiles à la population qui « corrigent » les inégalités sociales que génère ce système économique. De plus, les conclusions et propositions de la commission « Balladur », par la nouvelle répartition des compétences des collectivités territoriales et l'amoindrissement de leurs ressources financières, vont accentuer ces tendances lourdes.

Allons-nous rester spectateurs ? Laisser détruire ce que plusieurs générations de salariés, de citoyens ont construit par leurs luttes !

La CGT avance plusieurs axes de propositions :

- Une pleine autonomie financière des collectivités leur permettant de disposer des moyens suffisants pour assurer leurs missions.
- Afin de réduire les inégalités entre territoires, un rôle correcteur de l'Etat réaffirmé qui passe par l'élaboration de nouveaux critères de péréquation et de dotation au profit des collectivités territoriales, en tenant compte des conditions économiques et sociales à tous les échelons territoriaux.
- Une réforme de la fiscalité locale fondée sur une juste répartition de la charge publique selon les revenus ; par conséquent les entreprises et les ménages doivent équitablement participer aux dépenses publiques par un impôt progressif selon le niveau des revenus et des patrimoines.
- La transformation de la taxe professionnelle en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire du territoire.

Pour la CGT, la politique économique et fiscale nationale doit être dans le même temps profondément réorientée : suppression des cadeaux fiscaux (*bouclier fiscal, niches fiscales, défiscalisation des revenus financiers.*), réaffirmer et rendre effective la progressivité de l'impôt sur le revenu, contrôle de l'utilisation des fonds publics, lutte contre la fraude fiscale, création d'un pôle public financier gérant les fonds publics d'investissements avec une déclinaison dans les régions pour financer le développement des territoires.

Avec ces propositions, la dépense publique est replacée au centre de toute politique économique et sociale visant à corriger les inégalités sociales, à rééquilibrer le développement des territoires, à rendre réel l'accès égalitaire sur tout le territoire national à tous les services publics.

L'argent de la

La crise financière a démontré que les caisses sont loin d'être vides.



Alors que le pouvoir d'achat baisse considérablement pour l'ensemble des salariés actifs et retraités, alors que patronat et gouvernement nous expliquent qu'il est nécessaire de poursuivre les réformes, dans le même temps le gouvernement injecte des centaines de milliards d'euros dans les banques et les entreprises sans aucune contrepartie.

Le gouvernement socialise les pertes et privatise les bénéfices, toujours plus de cadeaux fiscaux pour les plus riches.

La fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale, pour générer des ressources, pour financer des investissements et répondre aux besoins sociaux et économiques. Il est donc in-

dispensable que son contenu réponde aux exigences de la population car elle concerne l'ensemble des citoyens pour une justice sociale et une efficacité économique.

Les dépenses publiques financées à partir des recettes fiscales servent aussi aux entreprises. C'est pour ces raisons que ces dépenses ne doivent pas être assumées uniquement par les ménages, les citoyens.

Aujourd'hui, 80 % des ressources publiques proviennent des taxes, impôts ou cotisations qui reposent sur les revenus du travail.

Ces impôts sont injustes car ils ne tiennent pas compte des possibilités financières des contribuables.

Les mesures fiscales des lois de finances 2007-2008-2009 sont socialement injustes et économiquement inefficaces : elles profitent de plus en plus aux riches et appauvrissent les plus pauvres.

Une autre politique fiscale est nécessaire et possible : chacune et chacun doit contribuer selon ses capacités financières.

La CGT propose la mise en place d'un pôle financier public au service de l'intérêt général à partir d'un réseau composé d'un ensemble d'institutions financières publiques, pôle qui serait constitué à partir d'un réseau de banques comme la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations plus un réseau de banques à définir.

crise

Ce pôle financier public intervient dans des domaines divers : le soutien au tissu économique local, le financement du logement social locatif et l'accès sociale à la propriété, l'aménagement du territoire, la politique de la ville, le développement des services publics (*transports collectifs, équipements sportifs et culturels, action sociale...*), l'aide à la recherche et à l'innovation...

LES COLLECTIVITÉS MOINS TOUCHÉES PAR LA CRISE QUE PAR LA POLITIQUE SARKOZY

Les collectivités locales ne doivent pas être l'outil d'un libéralisme débridé !

Avec la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques, avec la réforme de la fiscalité locale, les collectivités vont devoir faire des choix : augmenter les impôts locaux, les tarifs des prestations ou diminuer leur budget en investissement et en fonctionnement et donc réduire le budget consacré au personnel.

A ces facteurs s'ajoutent les 5,2 milliards des transferts des personnels TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service) et de l'Équipement. De plus, le Président supprime sans concertation aucune la taxe professionnelle et sans information précise sur les modalités de remplacement de cette importante ressource fiscale de nos collectivités (*28 milliards de recettes en 2007*). Pour autant faut-il mettre en sommeil nos revendications et plus particulièrement la revendication sur le pouvoir d'achat ?

Au contraire, tous les indicateurs démontrent la bonne santé des finances des collectivités locales. Les collectivités ont une capacité d'autofinancement stable et un excédent financier important.

L'argent existe, les salariés ne doivent pas rester au bord de la route.

L'ensemble des agents doit pouvoir intervenir dans leurs collectivités pour ne pas basculer dans une logique d'austérité. Les outils existent pour démontrer qu'il est possible de satisfaire la revendication du pouvoir d'achat. Le 6 novembre dernier, les agents ont majoritairement fait confiance à la CGT pour défendre leurs intérêts. Ils ont adressé un message clair au gouvernement et aux élus locaux.

Il est nécessaire de transformer l'essai !

Collectivités territoriales

Quelles collectivités ?

- Région / département / collectivités locales.
- Groupement de communes à fiscalités propres (*communautés communes, d'agglomération, etc.*).
- Syndicat intercommunal à vocation multiple, unique.
- **Fin 2006**, les trois versants de la fonction publique (Etat, Hospitaliers et Territoriaux) **représentaient 5,2 millions d'agents**, soit 21,3 % de l'emploi total.

■ La fonction publique territoriale de l'Etat représente 2,524 millions d'agents, soit 49 % de l'emploi public.

■ La fonction publique territoriale **1,662 million d'agents, soit 32 % de l'emploi public.**

■ La fonction publique hospitalière 1,014 million d'agents, soit 19 % de l'emploi public.

BUDGET ETAT 2008

(principales lignes budgétaires) en millions d'euros

RECETTES	383 119	DEPENSES	453 105
dont :		dont :	
Impôts sur revenus	60 455	Prélèvement pour collectivités territoriales	53 825
Impôts sur société	53 825	Prélèvement pour commission Europ.	18 400
T.I.P.P. (Taxe intérieure sur les produits pétroliers)	16 514	Charges	41 200
T.V.A	134 981	Défense	36 866
		Enseignement	59 053
		Recherche/enseignement supérieur	23 243
		Remboursement et dégrèvement	83 217

On constate un déficit budgétaire comblé par l'emprunt sur les marchés financiers. C'est la résultante d'une préférence à l'emprunt plutôt qu'un financement par l'impôt. Notons qu'en 2007, la valeur ajoutée due au travail s'élève à 957,1 milliards, le profit brut des entreprises à 299 milliards et les revenus, intérêts et dividendes distribués à 227 milliards.

Chiffres à l'appui

Le budget primitif (*prévisionnel*), voté au maximum fin mars, indique les orientations définies par chaque collectivité en matière d'économie, de social, de culture, etc. En fait, ce sont des indications financières sur la politique qu'entendent mettre en œuvre les élus.

Le juge de paix est le compte administratif, voté au maximum fin juin.

Il est au choix excédentaire ou déficitaire.

C'est lui qui indique l'état précis des recettes et dépenses de l'année précédente.

Il indique généralement un « excédent budgétaire » dont la plus grande partie est versée à l'investissement.

A signaler toutefois qu'en cours d'année ce transfert peut s'effectuer sous la forme de décisions modificatives (D.M).

C'est ce que l'on appelle l'autofinancement de la collectivité.

	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08
RECETTES COURANTES	110,2	115,9	120,3	122,9	131,6	137,7	148,3	157,0	166,4	174,3	181,0
Recettes fiscales	69,4	72,0	74,6	74,7	79,2	83,4	83,5	90,7	97,1	103,3	107,0
<i>dont produit 4 taxes</i>	48,3	48,7	49,5	48,7	49,5	51,3	53,5	56,9	60,3	62,2	64,7
Dotations de l'Etat	22,6	25,0	24,4	28,1	30,5	31,2	41,6	41,8	42,9	43,6	45,0
Autres recettes	18,3	18,9	21,3	20,2	21,8	23,2	23,2	24,5	26,5	27,4	29,0
DEPENSES DE GESTION	78,6	81,4	83,8	87,4	96,1	101,7	112,2	118,8	125,9	133,9	141,4
Dépenses de personnel	29,4	31,0	32,5	34,5	36,5	38,1	39,8	41,6	43,9	48,1	52,0
Achat de biens et de services	26,9	27,2	29,1	29,1	31,8	33,8	35,8	38,1	40,5	42,4	44,6
Transferts versés et autres	22,3	23,2	22,2	23,8	27,7	29,9	36,6	39,1	41,5	43,4	44,8
EPARGNE DE GESTION	31,6	34,5	36,6	35,5	35,6	36,0	36,1	38,1	40,6	40,3	39,6
Intérêts de la dette	6,5	6,0	5,8	5,8	5,2	4,7	4,4	4,3	4,7	5,1	5,6

(en milliards d'euros)

Comme les autres acteurs économiques, les collectivités territoriales subissent les premiers effets d'un environnement économique bien moins favorable (*renchérissement du coût de l'argent. Crédit plus cher pour être plus clair !*).

Toutefois, comme l'indique un rapport de Dexia de septembre 2008 (*version privatisée du Crédit Local de France*), la bonne santé financière des collectivités et leurs nouveaux outils de ges-

tion (*management par ex.*) leur permettront de mieux faire face à un contexte plus tendu !!

Voyons cela de plus près en 2008 pour l'ensemble des collectivités.

Les recettes s'élèvent à 181 milliards d'euros.

L'allègement supplémentaire de la Taxe Professionnelle voulue par gouvernement et patronat s'est élevé à **3 Mds en 2007** et à **3,750 Mds en 2008**.

Les dépenses de fonction-

nement, dont la moitié environ pour chaque collectivité est consacrée aux dépenses de personnel, **s'élèvent à 141 milliards d'euros**.

L'épargne brute (épargne de gestion-intérêt) s'élève donc à 34 milliards d'euros (*10 Mds de plus qu'en 1998*). Cette dernière est essentiellement consacrée au financement des investissements, soit un taux de « couverture » de 66 % (68 en 2007).

Pour compléter le financement des investissements,

les collectivités territoriales vont emprunter environ 7 Mds, portant leur dette globale à 126 Mds, soit 6,4 % du Produit Intérieur Brut. A signaler que ce ratio est stable depuis 5 ans.

Les collectivités locales représentent à elles seules environ 73 % de l'investissement public. On constate ainsi que le volume de la section investissement du budget des collectivités joue un rôle majeur pour l'emploi dans notre pays.

BULLETIN DE SYNDICALISATION

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : Fédération Cgt des services publics - Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

